

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche
Direction Générale des Forêts
Conservation des Forêts Khenchela
NIF :0984400190456/18 022

Avis d'attribution provisoire de l'avis d'appel d'offre Ouvert avec exigence des capacités minimales N°04/CFK/2026 concernant l'opération Ouverture de pistes sur une distance de 15 km Programme de l'année 2026

Conformément à l'article n° 65 et les articles 159-160-161-162 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public modifié et complété, la conservation des Forêts de la wilaya de Khenchela annonce l'ensemble des opérateurs économiques participant à l'**avis d'appel d'offre Ouvert avec exigence des capacités minimales N°04/CFK/2026 concernant l'opération Ouverture de pistes sur une distance de 15 km**

Programme de l'année 2026 .

Sur la base de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, la conservation des forêts de la wilaya de Khenchela annonce les résultats suivants :

Lots	Entreprise	N° d'identification fiscal	note d'évaluation technique	Montant En TTC	Montant Après correction	Délai de réalisation (Mois)	Critère De choix
1	Entreprise Ayadi Abdelhafid des grands travaux publics et hydraulique -wilaya de Khenchela-	18040190007511204000	62	20.313.300,00	20.313.300,00	08	OFFRE UNIQUE
2	INFRUCTUEUX						

Les soumissionnaires souhaitant voir les résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à présenter auprès de la conservation des forêts Khenchela dans un délai de 03 jours, à compter de la date de première publication de cette annonce.

Vu l'article 82 de la loi des marchés publics, et des délégations de service public modifié et complété, les soumissionnaires non retenus, peuvent introduire leurs recours dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution du présent avis.

Le conservateur des forêts